



ROYAUME DE BELGIQUE

La Ministre de la Défense

CA 2023-033  
11 JAN. 2023

M. Maxime DAYE  
Président

Mme Michèle BOVERIE  
Secrétaire générale

Union des Villes et Communes de Wallonie asbl  
14, rue de l'Etoile  
5000 NAMUR

**vos références**  
30 septembre 2022

**vos références**  
mda/mib/ama/jro/anf

**nos références**  
22-004004-SAT4-3847

**date**  
23 DEC. 2022

à mentionner dans toute correspondance

**Objet : Planification d'urgence et gestion de crise – Proposition des Villes et Communes de Wallonie quant à l'évolution du rôle de l'Armée**

Monsieur le Président,  
Madame la Secrétaire générale,

Votre lettre portant sur les améliorations à apporter à l'aide à la Nation, a retenu toute mon attention. Avec l'introduction du plan STAR, l'aide à la Nation a rejoint le niveau des tâches principales de la Défense. De par son ancrage dans la société, la Défense accorde une grande importance à contribuer à la sécurité de la population sur le territoire national, notamment en soutenant les services responsables lorsque les ressources sont disponibles au sein du Département. A cela s'ajoutent les tâches structurelles de sécurité telles que l'action de l'Etat en mer via les patrouilleurs côtiers, les missions de déminage assurées par le Service d'Enlèvement et de Destruction d'Engins Explosifs (SEDEE), les missions 'Search & Rescue' (SAR) de secours en mer, les tâches de renseignement et de sécurité, l'expertise scientifique offerte par les Laboratoires de la Défense (DLN) ainsi que le traitement spécifique des patients grands brûlés à l'Hôpital Militaire Reine Astrid.

Sur base des retours d'expérience enregistrés au lendemain des inondations qui ont touché notre pays en juillet 2021, la Défense a entrepris de revoir son approche d'aide à la Nation. Plusieurs initiatives vont ainsi dans le sens de certaines de vos propositions, telles que le développement, le financement et la dotation en personnel de capacités militaires dites 'duales', c'est-à-dire des moyens qui, en plus d'avoir leur nécessité en opérations militaires, peuvent aussi avoir une déclinaison sur le territoire national.

Par ailleurs, la Défense tient à disposition de la Nation la compagnie de protection territoriale PROTER forte de quelque 150 militaires qui peuvent être déployés sur le territoire national dans des délais s'échelonnant de 4 à 24 heures. Les missions qui peuvent être confiées à la compagnie PROTER sont variées, comme par exemple l'évacuation de la population hors d'une zone sinistrée, la distribution de nourriture ou encore la surveillance de points sensibles. A cela s'ajoute la possibilité de faire appel à des capacités militaires spécialisées et/ou aux capacités duales avec des préavis de réaction plus longs.

Lorsqu'une crise survient sur le territoire national, la Défense se tient prête à soutenir et à renforcer les moyens des services d'intervention de premières lignes lorsque ceux-ci en font la demande. Cela requiert de la coopération et de la coordination entre la Défense et tous les acteurs de la sécurité nationale, tels que le Centre de crise national, les services de Police et de secours ainsi que la Protection Civile, sans oublier les gouverneurs de province et leurs commandants militaires de province. Dans ce cadre, l'état-major de la Défense, en étroite concertation avec le Centre de crise national, travaille à l'établissement d'un catalogue de capacités susceptibles d'être utilisées dans le cadre de l'aide à la Nation, et ce, afin d'aider les autorités civiles dans leur approche de la gestion de crise.

Afin de pouvoir échanger plus avant sur le rôle de la Défense dans le contexte particulier de la gestion de crise sur le territoire national, je vous propose que nous nous rencontrions de visu dans les semaines à venir. Pour ce faire, puis-je vous suggérer de prendre contact avec Madame Patricia MATHY ([Patricia.Mathy@mil.be](mailto:Patricia.Mathy@mil.be) - 02 441 51 06) afin de convenir d'un rendez-vous ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Madame la Secrétaire générale, l'assurance de ma considération distinguée.



Ludivine DEDONDER



Madame Ludivine DEDONDER  
Ministre de la Défense  
Rue Lambermont 8

1000 Bruxelles

**Vos réf. :** :

**Nos réf. :** mda/mib/ama/jro/anf

**Annexe(s) :**

Namur, le 30 septembre 2022

Madame la Ministre,

**Concerne : Planification d'urgence et gestion de crise – Proposition des Villes et Communes de Wallonie quant à l'évolution du rôle de l'Armée**

Dans les semaines et les mois qui ont suivi les inondations catastrophiques survenues en juillet 2021 en Wallonie et principalement en province de Liège, les Villes et Communes de Wallonie se sont réunies à plusieurs reprises, que ce soit en groupe de travail ou en colloque, notamment à l'initiative de notre association, afin de tirer toutes les leçons de ces événements tragiques.

Parmi les nombreuses idées et réflexions qui ont émergé à cette occasion, certaines concernent l'action et le rôle de la Défense, dans le cadre de « l'aide à la Nation ».

Avec l'aide inestimable des responsables PLANU communaux de toutes les disciplines, ainsi que de représentants de l'Armée, nous avons pu dégager un certain nombre de constats :

- l'intervention des autorités militaires, coordonnées notamment par le Commandant militaire de la Province de Liège, le Lieutenant-Général Guy Beckers, a constitué **très rapidement c'est-à-dire dès le 14 juillet 2021 à 13h30, une plus-value extrêmement précieuse** pendant la période chaotique des premières heures de la catastrophe, et ensuite pendant les jours, semaines et même les mois qui ont suivi ;
- la Défense est une discipline (la D4), mais n'est pas un service de secours en tant que tel ;
- néanmoins, elle appuie avec le matériel dont elle dispose toutes les autres disciplines de secours dans le cadre de l'aide à la Nation ;
- évoluer vers un appui renforcé et plus central pour l'aide à la Nation nécessite une décision politique et un cadre juridique, que les autorités locales appellent de leurs vœux ;
- la Défense a été très souple et rapide lors des événements de 2021, mais a souffert du manque de connaissance de la part de la population (et de certaines autorités) sur son rôle exact ;
- les leçons à tirer des grosses difficultés rencontrées par les militaires pendant ces inondations ont, ont certainement été portées à votre attention, selon la procédure prévue au sein de l'Armée ;
- parmi ces leçons à tirer, nous retiendrons notamment celle des synergies possibles (par ex. entre la Protection civile et la Défense, mais aussi avec les services communaux et zonaux) qui devraient pouvoir être activées de manière très rapide en cas de crise décision ;

- enfin, des processus plus rapides ont été mis en place durant cette crise, selon la « conduite de la bataille », mais ces initiatives de terrain, ces « plans B », résultats de la grande efficacité de nos militaires dans l'adaptation aux événements, pourraient en fait devenir structurels et utilisés selon une procédure préétablie.

Sur la base de ces constats et leçons, **plusieurs propositions d'amélioration et de réforme du rôle de l'Armée belge dans son aide en cas de crise** ont été exprimées par les représentants communaux et des diverses disciplines de la planification d'urgence.

Nous souhaitons ci-après vous les exposer, et les soutenir avec force :

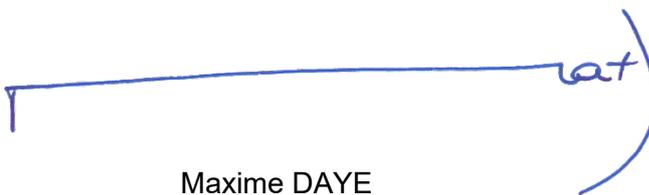
- **renforcer le rôle attribué à la Défense lors des crises et catastrophes.** On sait en effet que, dans certains pays (l'Espagne par exemple), l'Armée joue un rôle de tout premier plan en cas de catastrophe ;
- si en Belgique, l'Armée n'est pas un service de secours, elle peut néanmoins **intervenir en tant que renfort, soutien et assistance pour toutes les disciplines** engagées par les autorités communales, provinciales et/ou fédérales. Les moyens matériels et en personnel ont toutefois souvent manqué, ou se sont avérés inadaptés à la situation. Cette capacité d'assistance devrait donc être grandement **améliorée** ;
- ce qu'on appelle « **l'aide à la Nation** », n'arrive officiellement qu'en tant que 10e des 10 scénarios dans l'intervention de la Défense. Même si ces scénarios ne sont pas énumérés par ordre d'importance, nous estimons primordial que l'aide à la Nation **reçoive dorénavant un accent tout particulier dans les priorités d'une armée renforcée** ;
- plus fondamentalement, les Villes et Communes de Wallonie souhaitent que la Défense joue un rôle plus important dans le cadre de crises majeures, via une **intervention directe aux côtés des pompiers, policiers, agents de la protection civile**, et cela est particulièrement nécessaire lors d'une « crise qui dure » et oblige à intervenir 24h sur 24 pendant de longues périodes de rétablissement ;
- une piste intéressante pour la gestion de crise serait de donner la possibilité aux communes de bénéficier du renfort des **réservistes militaires**, entraînés et rompus aux métiers de la défense et de l'intervention. Il pourrait être tenu, par province, un listing de ces réservistes, **appelables en cas de catastrophes** ;
- enfin, nous pensons que l'Armée pourrait aussi **aider à la gestion des citoyens bénévoles, des entreprises réquisitionnées, etc.**, et cela en support des autorités civiles et locales, en les encadrant et en organisant leur travail dans le cadre des secours.

Nous serions très heureux de pouvoir nous entretenir avec vous, ainsi qu'avec l'Etat-Major, de ces différentes pistes et revendications, et nous vous en remercions grandement par avance.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre haute considération.



Michèle BOVERIE  
Secrétaire générale



Maxime DAYE  
Président

Conseiller expert : John Robert, tél. 081 24 06 23, e-mail : john.robert@uvcw.be

Directeur de Département : Alexandre Maitre, tél. 081 24 06 26, e-mail : alexandre.maitre@uvcw.be